

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL – DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL AU PROFIT DE LA SOCIETE IMMOBLIERE 3F
- 1.2 CONVENTION AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES (INSEE), RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA COLLECTE DE L'ENQUÊTE 2011 SUR LA FAMILLE ET LES LOGEMENTS ASSOCIEE AU RECENSEMENT
- 1.3 BAIL COMMERCIAL DE COURTE DUREE ENTRE LA SOCIETE CRIT INTERIM ET LA COMMUNE DE CORBEIL-ESSONNES - LOCAL COMMUNAL SIS 36 RUE SAINT SPIRE

4. FINANCES

- 4.1 ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES
- 4.2 REMISE GRACIEUSE DE DETTES
- 4.3 OCTROI DE GARANTIE D'EMPRUNT AU LOGEMENT FRANCILIEN AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION ET DE L'AMELIORATION DE 7 LOGEMENTS SITUES 14-16 RUE SAINT SPIRE A CORBEIL-ESSONNES
- 4.4 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES QUARTIERS DES TARTERÊTS, DE LA NACELLE ET DE MONTCONSEIL
- 4.5 LANCEMENT D'UN MARCHE DE MAINTENANCE ET RÉPARATION DES APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS DE LA VILLE DE CORBEIL-ESSONNES
- 4.6 MARCHE PUBLIC D'APPROVISIONNEMENT DES FOURNITURES NECESSAIRES AUX TRAVAUX DE LA REGIE BATIMENTS POUR LA COMMUNE DE CORBEIL-ESSONNES
- 4.7 REVISION DE LA TARIFICATION DES ACTIVITES DES MAISONS DE QUARTIER
- 4.8 TARIFICATION DES PRESTATIONS MUNICIPALES RELATIVE AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE CLAUDE DEBUSSY
- 4.9 MODIFICATION DES TARIFS DES PRESTATIONS MUNICIPALES EN MATIERE SPORTIVE

5. URBANISME-HABITAT ENVIRONNEMENT

- 5.1 ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE DU CONTRAT DE BASSIN « ESSONNE » PORTE PAR LA SIARCE
- 5.2 INSTAURATION DE PERIMETRES D'ETUDES SUR LES SECTEURS CIRQUE DE L'ESSONNE ET ZONE D'ACTIVITES GRANGES - COQUIBUS
- 5.3 ADOPTION DE LA CONVENTION DE L'OPAH COPROPRIETES DEGRADEES DES COPROPRIETES DU LOGIS VERT I ET II, ET DU PARKING DE L'ESPLANADE AUX TARTERETS
- 5.4 APPROBATION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le dossier complet relatif à l'approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition des élus à la Direction de l'Aménagement Urbain du lundi au vendredi de 13h45 à 17h.